

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 110 - juillet 2015

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

Profiter de l'été pour prendre du recul et engager des démarches de progrès collectif

Et si l'on profitait de l'été pour prendre un peu du recul et réfléchir ensemble à la façon dont l'entreprise et ses salariés accomplissent leurs missions ? C'est ce que suggère le dernier numéro de *Travail & Changement*, la revue de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) en proposant de "discuter du travail pour mieux le transformer". De prime abord la démarche peut sembler irréaliste... "Discuter du travail, je veux bien mais après avoir traité les commandes en cours et les devis en souffrance, sans oublier les innombrables formalités administratives qui font, hélas, aussi partie de nos tâches quotidiennes...", nous confiait récemment un patron de PME. On le comprend.

Réfléchir à des améliorations

Et pourtant ! Comme le relèvent les experts de l'Anact, ouvrir des espaces de discussion sur le travail, loin de représenter un luxe inutile ou un nouveau gadget managérial peut s'avérer extrêmement fructueux, tout particulièrement dans les organisations misant sur l'esprit d'initiative de leurs salariés pour fonctionner de façon optimale. "La parole sur le travail est au cœur des nouvelles exigences de production. Un nouveau régime productif s'affirme, dont la performance dépend de la capacité des salariés à prendre des initiatives, à s'organiser dans des situations complexes. Il ne s'agit pas tant que chacun exécute sa part de travail prescrit mais que chacun engage ses compétences, ses affects, son métier pour mieux s'approprier les finalités de son travail, toujours en coopération avec autrui", remarque Pascale Levet, directrice technique et scientifique de l'Anact.

Dissipons donc un malentendu : il ne s'agit pas, pour la direction et les salariés, de discuter pour discuter mais d'engager une démarche opérationnelle de progrès partagé. "Les espaces de discussion reposent sur le respect du principe de subsidiarité. Ils sont en effet un lieu privilégié de définition et d'expérimentation de marges de manœuvres individuelles et collectives", précise encore l'Anact.

Lever le nez du guidon

Cette démarche n'est pas sans rappeler celle qui prévaut lors de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). En effet, dans un cas comme dans l'autre, la réflexion, loin d'être fumeuse, porte sur le travail réel, celui accompli au jour le jour de façon à envisager les transformations qui permettront d'améliorer aussi bien la performance de l'entreprise que les conditions de travail de ses membres.

Il ne faut donc pas s'y tromper : lorsqu'elles sont bien menées, loin de représenter des usines à gaz ou des processus fastidieux, ces démarches représentent simplement des occasions de prendre du recul sur ce que l'on fait, de lever le nez du guidon pour imaginer de nouvelles façons de faire, plus efficaces et performantes, en s'extrayant, un moment du rythme trépidant qui est le nôtre tout au long de l'année. Voilà pourquoi, dans de nombreuses entreprises, l'été est souvent le moment propice pour engager une telle démarche. Pour repartir du bon pied à la rentrée : avec des projets, une volonté de bien faire et une motivation redoublée pour tous ! ■

Lu pour vous

La santé des entreprises favorise celle des salariés

“La situation économique d'une entreprise peut avoir un impact sur les conditions de travail de ses salariés et, en particulier, sur leur exposition aux risques psychosociaux”, écrivent les auteurs d'une récente étude de la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail). En s'appuyant sur les données de l'enquête Conditions de travail de 2013, les experts n'ont pas seulement relevé que “les salariés des établissements ‘en crise’ sont très nombreux (42 %, contre 19 % dans les établissements ‘stables’) à déclarer ‘avoir des craintes pour leur emploi dans l'année qui vient’”. De façon moins attendue, ils ont constaté que “le risque de ne pas éprouver la ‘fierté du travail bien fait’, ou celui d'être ‘toujours ou souvent en désaccord avec le supérieur sur la façon de bien faire le travail’, apparaît, ‘toutes choses égales par ailleurs’, majoré dans ces établissements en crise de respectivement 18 % et 22 %”. On ne saurait mieux souligner que la santé de l'entreprise et celle de ses salariés sont des sujets liés.

Pour en savoir plus : “Risques psychosociaux et situation économique des entreprises”, Dares Analyses, n°44, juin 2015.

► LA CITATION DU MOIS

“ Le travail, qui occupe une place centrale dans nos sociétés, sollicite sans cesse les émotions. Au cœur des rapports sociaux et des conflits, il engendre tout à la fois violence ou solidarité, suscitant des sentiments d'injustice, de colère, d'envie, de haine, mais aussi de satisfaction et de plaisir. Dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes, le travail mobilise les individus dans leur “entier”, corps et âme, les incitant à s'appuyer sur des savoir-faire techniques mais également affectifs, à engager leur enthousiasme comme leur envie de bien faire, à mobiliser empathie et confiance. Le travail peut devenir également la scène où des émotions non recherchées surgissent. Quand les travailleurs et les travailleuses rencontrent des situations problématiques dans leurs activités, ou lorsque les conditions de travail sont difficiles, l'ennui, le découragement, la colère et le désespoir peuvent s'inviter au travail. //”

Sabine Fortino, Aurélie Jeantet et Albena Tcholakova, *La Nouvelle Revue du Travail*, n° 6 - 2015 (<http://nrt.revues.org/2068>).

L'Inrs propose une nouvelle campagne de sensibilisation aux risques des poussières de bois

L'INRS et les ministères chargés de l'agriculture et du travail se sont associés aux organisations professionnelles du bois et du bâtiment pour proposer, en coopération avec l'Assurance maladie et la Mutuelle sociale agricole, de nouveaux outils de sensibilisation aux risques des poussières de bois, l'une des principales causes de cancers professionnels.

Matière noble et naturelle, le bois est rarement associé aux risques professionnels, même par les travailleurs les plus aguerris. En 2008 une campagne de contrôle sur le risque cancérigène lié à l'exposition aux poussières de bois a ainsi montré que seules 30 % des entreprises concernées intégraient ce risque dans leur document unique ! Or, les poussières de bois sont pourtant la deuxième cause de cancers professionnels reconnus et l'on estime qu'entre 300 000 et 400 000 mille travailleurs y seraient exposés en France.

Ce constat a conduit l'INRS à piloter une nouvelle campagne de sensibilisation aux dangers provoqués par le travail du bois. Les vidéos et les affiches proposées rappellent que la transformation du bois dégage de fines particules qui viennent se nicher dans les sinus et les fosses nasales et peuvent provo-



quer des cancers, sans compter des pathologies respiratoires, cutanées ou oculaires. Un risque d'autant plus insidieux que, contrairement aux idées reçues, il ne concerne pas que les menuisiers ou charpentiers. En effet, les maçons, électriciens et autres professions du BTP en respirent également sur les chantiers.

Or, comme le rappelle l'INRS, des solutions existent pour réduire l'exposition des salariés. Aspirer les poussières de bois au plus près de leur source d'émission, évaluer les risques de chacun et organiser le travail en isolant les activités à risque : autant de mesures qui permettent de prévenir efficacement les risques.

Pour en savoir plus : www.inrs.fr/poussieres-bois



Dossier

Prévention des risques professionnels : un sondage révèle les fortes attentes des salariés

Selon une enquête réalisée par l'Ifop pour le compte de Securex, cabinet de conseil spécialisé dans la gestion du capital humain et la réduction de l'absentéisme, près d'un salarié sur deux estime que les mesures prises par leur employeur en matière de prévention des risques sont insuffisantes. Un résultat qui démontre que les entreprises ont intérêt à ne pas sous-estimer les attentes de leurs salariés en matière de santé et de sécurité.

“De manière générale, diriez-vous que vous êtes bien ou mal informé sur les risques professionnels ?” À cette question posée par l'Ifop lors d'une récente enquête, 57 % des salariés répondent par l'affirmative, tandis que 35 % se déclarent “assez mal informés” et 8 % “très mal informés”. Un résultat qui tend à démontrer que la politique de prévention des risques, sans être nécessairement inexistante, ne fait pas encore partie de la culture de nombreuses entreprises.

Des salariés trop peu informés et associés à la prévention

Pour Philippe Mège, intervenant en évaluation des risques professionnels de Point Org Sécurité, ce constat s'explique notamment par le fait que, “pour un certain nombre d'employeurs, les démarches de prévention des risques sont avant tout vues comme des obligations légales et non comme des opportunités de progrès collectifs”. Ils se conforment donc à leurs obligations, voire entreprennent de vrais investissements, mais sans vraiment communiquer sur les actions entreprises et sans associer les salariés à leurs démarches. C'est fort regrettable car, de la sorte, “ils ne bénéficient pas des gains que leurs actions pourraient leur apporter en termes de sensibilisation aux risques mais aussi de climat social et de motivation des salariés”.

En effet, de nombreuses études ont démontré qu'un management actif sur le plan de la prévention des risques favorisait grandement l'engagement des salariés

dans leur travail ainsi que leur attachement à leur entreprise.

59 % des salariés déjà confrontés à un accident ou à une maladie liée à leur travail

Autre enseignement de l'enquête : 50 % des salariés interrogés affirment avoir déjà “développé une affection liée à leur travail comme, par exemple, des troubles musculo-squelettiques (douleurs articulaires, problèmes de dos...), ou de l'épuisement professionnel”. Et 59 % déclarent avoir “déjà connu au moins un accident ou problème de santé lié à leur activité professionnelle”. Ces chiffres élevés s'expliquent certes par la méthodologie du sondage qui, à la différence des nomenclatures habituelles des accidents du travail et des maladies professionnelles, comptabilise également les accidents sans arrêt de travail ou encore les simples situations de mal-être. Toutefois, ils ont l'avantage de refléter le ressenti des salariés.

De fortes disparités selon les professions et les secteurs d'activité

De même l'enquête permet de constater des disparités significatives selon les catégories socio-professionnelles. Comme le relève Claire Branchereau dans le magazine Actuel-HSE, “les cadres sont 36 % à déclarer avoir des problèmes de santé liés au travail, 21 % à avoir connu au moins un accident au travail. Chez les opérationnels,



ces taux doublent”⁽²⁾. De même, 66 % des cadres s'estiment bien informés contre seulement 54 % des ouvriers.

La taille de l'entreprise reste aussi un facteur significatif : 54 % des employés d'entreprises de moins de dix salariés se disent bien informés sur les risques quand ils sont 61 % dans les entreprises de plus de 500 salariés. Enfin, en termes de secteurs, les salariés se déclarent mieux informés dans le BTP (62 %) et l'industrie (61 %) que dans le secteur des services (47 %). “Les entreprises exposées de longue date aux risques physiques, ont une tradition mieux établie de prévention, mais à mesure que se développent les risques psychosociaux ou les TMS, les entreprises des autres secteurs d'activité rattrapent leur retard en développant, elles aussi, une véritable culture de la prévention des risques”, estime Philippe Mège.

La demande d'un engagement plus fort des entreprises

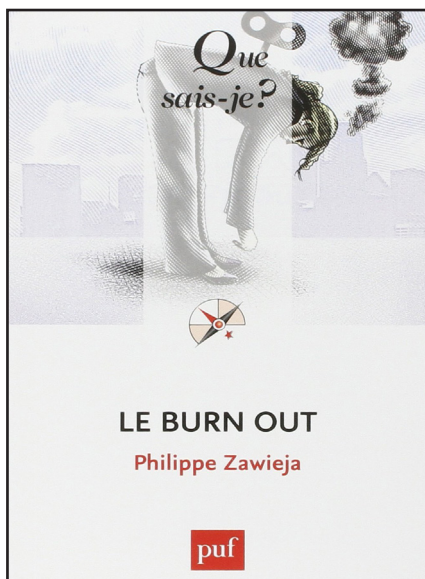
C'est heureux car, au final, cette enquête centrée sur le ressenti des salariés révèle la force de leurs attentes en matière de santé et de sécurité au travail. Si bien qu'elle confirme que loin de représenter une contrainte légale, la prévention des risques a vocation à devenir un vrai sujet pour le management. ■

(1) “Les salariés et les risques professionnels”, sondage Ifop pour Securex, disponible sur www.ifop.fr.

(2) Actuel-HSE (www.actuel-hse.fr), 26/06/15.

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



Le burn out

Par Philippe Zawieja, PUF, coll. "Que sais-je?", mai 2015, 126 p. 9 €

"Au risque d'agacer, ou de choquer, nous croyons devoir rappeler que si le burn out concerne, selon les estimations, entre 5 et 10 % de la population active, c'est que - le lecteur nous pardonnera ce truisme - 90 à 95 % des gens en sont préservés", écrit Philippe Zawieja. Pour ce docteur en sciences et chercheur associé sur les risques et les crises des Mines Paris Tech, le temps est en effet venu de se libérer de la vision globalisante du burn out que "voudraient nous fourguer quelques marchands de malheur" sans pour autant tomber dans une attitude de déni. Sa méthode ? Clarifier ce qu'est le burn out et ce qu'il n'est pas. Un livre fort utile aux managers et aux employeurs qui souhaitent s'attaquer concrètement à cette pathologie. Car pour agir efficacement contre une pathologie, il faut la voir telle qu'elle est. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité
Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La ressource du mois :

AUGMENTATION DE L'INTENSITÉ DU TRAVAIL MESURÉE PAR LA DARES

Une étude récemment publiée par la la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail) démontre que, contrairement à une idée reçue, la proportion de salariés dont le rythme de travail est imposé par un process ou une machine a fortement augmenté ces dernières années. Un constat loin d'être neutre au plan de la santé.

Peut-être pensez-vous que les rythmes de travail imposés par la cadence d'une machine appartiennent à l'époque bien révolue du taylorisme. En réalité, il n'en est rien. Selon les données recueillies en 2013 par la Dares, un nombre croissant de salariés français y serait même exposé. Ainsi, 8 % des salariés affirment que leur rythme de travail leur est imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce contre 2,6 % en 1984. Une progression qui se vérifie aussi s'agissant des autres contraintes pesant sur le travail comme, par exemple, la cadence automatique d'une machine (7,2 % contre 4,4 % en 1984) ou d'autres contraintes techniques (17,4 % contre 6,7 % en 1984). De même, le travail à la chaîne connaît une augmentation significative : 4,1% des salariés



disent travailler ainsi (contre 3,5% en 1991 et 2,8% en 1984) tandis que le travail répétitif concerne désormais 41,2% des salariés, une proportion multipliée par deux depuis 1984. Sans surprise, ce sont les ouvriers qui déclarent le plus être confrontés à ce travail répétitif (64,3% d'entre eux en 2013, contre 34,7% en 1984) et notamment les ouvriers non qualifiés (72,8%). Toutefois, à rebours des préjugés, les tâches répétitives concernent aussi dans de fortes proportions les employés du commerce (60,4%) et les salariés travaillant dans les services aux particuliers (61,8%). Enfin, ultime évolution inquiétante, la Dares observe une pression accrue des délais à respecter : en 2013, 58% des salariés affirment que leur rythme de travail est imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate alors qu'ils n'étaient que 28,3% dans ce cas en 1984. ■

Pour aller plus loin :
Étude "Intensité du travail et usages des technologies de l'information et de la communication", juin 2015, librement consultable sur <http://travail-emploi.gouv.fr>

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org